

Service Questure
Bureau du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 18 mai 2009

DELIBERATION N° 1 - (C 028) - EDUCATION - Projet éducatif grenoblois : engagements pour une politique éducative 2009-2014.
Intervention(s): M. le Maire, M. BRON, Mme NEPI, Mme GIROD de L'AIN, M. KUNTZ, Mme MONERY, M. CHAMUSSY, Mme DESLATTES, M. MOTTE.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le tableau des engagements 2009-2014 tel qu'il figure dans la présente délibération,
- d'approuver les termes du document de politique éducative "projet éducatif grenoblois", ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (C 031) - EDUCATION - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Inspection Académique de l'Isère.
Intervention(s): M. BRON, M. NOCODIE.

Un amendement est présenté par M. BRON. Celui-ci est adopté.
Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Inspection académique de l'Isère qui formalise et développe le partenariat existant à partir d'objectifs d'éducation partagée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle- Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Mission d'information et d'évaluation relative à l'évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.
Intervention(s): M. SAFAR, Mme PLET, Mme BERANGER, M. DJELLAL, Mme HANFF, M. VOIR, M. SABRI, Mme BLANC- TAILLEUR, M. Le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport produit par la mission d'information et d'évaluation relative à l'évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, et de la clôture des travaux de celle-ci.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières conclues pour l'année 2009 entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme BOILEAU, Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations culturelles les conventions financières précisant le montant des subventions (tableau annexé) affectées pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT.

DELIBERATION N° 5 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur culturel - avenants financiers pour l'année 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations, les avenants précisant le montant des subventions (tableau annexé) affectées pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme CRIFO, Mme NEPI, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme DIENG, Mme VINCENT, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, M. BRON, Mme PERRIER- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions financières conclues pour l'année 2009 entre la ville de Grenoble et les institutions culturelles.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers avec les institutions (liste dans tableau annexé), avenants qui précisent le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas pas participé aux votes prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, M. STORNY, Mme MONERY.

Vote séparé :

- Association "Les musiciens du Louvre" :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

DELIBERATION N° 7 - (C.007) - AFFAIRES CULTURELLES - Affectation de subvention sur crédits 2009 - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble.

Intervention(s): Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention sur crédits 2009 d'un montant annuel de 1 757 000 € à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, Maison de la Culture de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (C.034) - AFFAIRES CULTURELLES - Chaufferie Ciel - Régie 2C : Subvention dans le cadre de la mise en place du Cycle d'Enseignement professionnel initial en musiques actuelles.

Intervention(s): Mme NECIB, Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer à la Chaufferie Ciel - Régie 2C une subvention, exercice budgétaire 2009, d'un montant de 52 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (C.016) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Acceptation du don d'une oeuvre de la Caisse des Dépôts et Consignations à la ville de Grenoble - Signature d'une convention relative à ce don.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter le don de la caisse des Dépôts et Consignations ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, laquelle prévoit les modalités afférentes à ce don.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (C.023) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Prix de vente du catalogue de l'exposition "Alex KATZ" du 4 juillet au 7 septembre 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le prix de vente public du catalogue de l'exposition "Alex KATZ" à 29 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme restauration-conservation 2009 du Musée. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et à la Région Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de restauration du Musée pour l'année 2009, selon le plan de financement ci-annexé,
- de solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes une subvention la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme des acquisitions 2009 - 2ème phase. Demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région Rhône-Alpes

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la deuxième phase d'acquisition d'oeuvres pour le Musée, au titre de l'année 2009, pour un montant de 295.000 €, conformément au plan de financement ci-annexé,
- de solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du FRAM, une subvention la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (C 026) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux pour le dépôt-vente du catalogue de l'exposition "Alex KATZ" du 4 juillet au 7 septembre 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de dépôt-vente, ci-annexée, entre la RMN et la ville de Grenoble pour le catalogue de l'exposition "Alex KATZ", présentée au Musée du 4 juillet au 7 septembre 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de dépôt-vente.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs des spectacles pour la saison 2009-2010

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs TTC proposés ci-joint pour la saison 2009-2010 du Théâtre municipal
- de dire qu'ils prendront effet à l'ouverture de la billetterie, soit le mardi 2 juin 2009

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 030) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI).

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble/Muséum d'histoire naturelle et la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) en vue de l'ouverture d'un lieu d'exposition dans l'ancien Couvent des Carmes à Beauvoir en Royans.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution de la Bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble, deuxième session pour l'année 2009.

Le Conseil municipal décide :

- de suivre l'avis du jury de la Bourse des arts plastiques - deuxième session 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir un montant de 12 000 € entre les 4 lauréats.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 022) - EDUCATION - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et le groupement d'intérêt public "Objectif réussite éducative".

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les ajustements des participations financières de la ville pour les actions de réussite éducative 2008-2009,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville et le groupement d'intérêt public "Objectif réussite éducative" ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle-Société Civile)"- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (C 033) - EDUCATION - Prolongation des délais de dépenses des subventions Réseau Education Prioritaire versées au titre de l'année 2007/2008

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à donner son accord pour que les collèges, supports comptables des REP puissent solder leurs reliquats de subventions jusqu'au 31 décembre 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (C 029) - JEUNESSE - soutien à l'engagement des jeunes dans l'animation occasionnelle : octroi de bourses BAFA.

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses dans le cadre de la formation BAFA aux grenoblois ayant entre 17 et 25 ans sur le critère de la motivation,
- d'accorder au titre du stage de base de la formation au BAFA un forfait de 200€ aux jeunes lauréats, qui sera majoré de 100€ pour les lauréats appartenant à un foyer fiscal exonéré de l'impôt sur le revenu,
- d'accorder au titre du stage de perfectionnement de la formation au BAFA un forfait de 200€ aux jeunes lauréats, qui sera majoré de 100€ :
 - si la formation de spécialité choisie est l'une des suivantes : petite enfance, activités périscolaires, accueil du public jeune,
 - ou si le lauréat appartient à un foyer fiscal exonéré de l'impôt sur le revenu,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les recettes suivantes, d'un montant le plus élevé possible à : la Caisse d'allocations familiales et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 006) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2009.

Le Conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 002) - SPORT - Demande de remise gracieuse partielle pour l'utilisation des installations sportives municipales au cours de l'année scolaire 2007-2008

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la remise gracieuse partielle de la facturation effectuée à l'encontre du groupe formation IMT pour un montant de 13 464,50 euros correspondant à l'utilisation du gymnase Mistral pour l'année scolaire 2007/2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (C 014) - SPORT - Etape à Grenoble du Critérium du Dauphiné Libéré 2009 : convention de la ville de Grenoble avec la SA Dauphiné Libéré et l'association du Critérium Cycliste du Dauphiné Libéré
Intervention(s): M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. PILAUD.

Un amendement est présenté par par M. PILAUD, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'accueil à Grenoble du Critérium Cycliste du Dauphiné Libéré pour l'arrivée de la 8e et dernière étape, le dimanche 14 juin 2009, en provenance de Faverges (73),
- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe fixant les relations entre la Ville, la SA Dauphiné Libéré et l'association du Critérium du Dauphiné Libéré, organisateur de la course,
- de verser à l'association du Critérium du Dauphiné Libéré une participation d'un montant de 48 000 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Grenoble, la SA Dauphiné Libéré et l'association du Critérium du Dauphiné Libéré.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (C 015) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat avec les associations Trampoline Club du Dauphiné et Office Municipal des Sports de Grenoble
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Trampoline Club du Dauphiné et Office Municipal des Sports de Grenoble pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition à titre gracieux d'installations sportives, de matériel, de mobilier et de décoration florale, participation à la communication sur les événements,
- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations Trampoline Club du Dauphiné et Office Municipal des Sports de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions à intervenir avec les deux associations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 017) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations sportives et autres organismes de droit privé - avenants financiers pour l'exercice 2009
Intervention(s): Mme BOILEAU.

Le Conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant financier avec les associations et autres organismes de droit privé mentionnés dans le tableau récapitulatif joint en annexe, indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

- SASP Grenoble Foot 38-GF 38 :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

- SASP FC Grenoble Rugby :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 005) - MONTAGNE - Convention entre la ville de Grenoble et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour l'autorisation d'usage d'un terrain situé dans le parc Guy Pape (Bastille) en vue de la pratique de l'escalade

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pour l'utilisation et l'ouverture à la pratique de l'escalade d'un terrain situé dans la partie basse du parc Guy Pape ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise d'acquérir une propriété sise 163 cours Berriat et demande de portage.

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise d'acquérir le tènement immobilier situé au 163 cours Berriat auprès de la SCI LAPINPEAU pour un montant de 230 000 € au titre du dispositif "Renouvellement Urbain" ;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local ;
- d'autoriser la signature des conventions de portage et de mise à disposition, relatives à ces réserves foncières.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (A 013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession du lot 1-06 à l'intérieur du périmètre de restauration immobilière (P.R.I) : 67, 69 rue Saint Laurent, 42 quai Xavier Jouvin.

Le Conseil municipal décide :

- de céder à Madame ou Monsieur Gérard ZERBIB ou toute SCI représentée par eux-mêmes, l'appartement 1-06 d'une superficie de 61,10 m² situé au 1er étage du 69 rue Saint Laurent avec une cave, pour un montant 37 686 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (A 017) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un logement par l'agence Immo de France dans le cadre du mandat de vente exclusif des logements de la ville de Grenoble dans le secteur 6.

Le Conseil municipal décide :

- de valider la vente par l'agence Immo de France du logement G201 situé 100 Galerie de l'Arlequin à M. et Mme ZIDI pour un montant de 70 000 €, dont 65 000 € revenant à la Ville et 5 000 € de frais d'agence ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (A 016) - URBANISME GESTION FONCIERE - Scission de la copropriété 8 rue Ampère, constitution de volumes sur le bâtiment n° 3 propriété de la ville de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la scission de la copropriété 8 rue Ampère à Grenoble et portant attribution en pleine propriété à la ville de Grenoble des parcelles cadastrées section IN numéros 81 et 84 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la division en 2 volumes du bâtiment situé sur la parcelle IN 81 conformément aux plans et état descriptif de division ci-joints.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (A 005) - URBANISME AMENAGEMENT - Organisation de la 3e édition de la Biennale de l'habitat durable en 2010.

Intervention(s): Mme BLANC-TAILLEUR, Mme BOILEAU, M. SIEBERT.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'organisation de la 3e édition de la Biennale de l'habitat durable 2010, son pré-programme et son budget prévisionnel ;
- d'approuver les actions de préfiguration de l'année 2009 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de co-financeurs publics potentiels et à rechercher des sponsors privés.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste.

DELIBERATION N° 31 - (A 002) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC de Bonne : lot K - Accord de la ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par la SEM SAGES pour un programme hôtelier 4 étoiles.

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM SAGES à céder les droits à construire sur le lot K de la ZAC de Bonne à la société Vinci Immobilier au prix de 250 euros hors taxes le m² de SHON pour la réalisation d'un hôtel 4 étoiles sous l'enseigne Radisson, groupe Rézidor, d'une superficie minimale de 5 000 m² SHON.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Écologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs + 9 "Opposition Municipale (Majorité- Présidentielle - Société Civile)" - Ne prend pas part au vote : 1 GOC (M. BRON) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de rénovation du quartier Hoche / Sembat : protocole de cession avec Grenoble Habitat - Modification de la délibération du 23 février 2009.

Le Conseil municipal décide :

- de confirmer l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole, ci-annexé, fixant notamment les conditions financières et techniques de cession du tènement domanial d'une contenance totale de 6 972 m² à Grenoble Habitat ;
- de préciser que ce tènement domanial est composé de deux parcelles cadastrées section CR numéro 9, d'une contenance de 6 076 m² et CR numéro 10, d'une contenance de 896 m² et de modifier en conséquence la délibération 39 A 007 du 23 Février 2009.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 33 - (A 011) - VOIES PUBLIQUES - Prolongement de la rue Stéphane Mallarmé.

Le Conseil municipal décide :

- de modifier le périmètre de la rue Stéphane Mallarmé en lui intégrant la voie dont le tenant est la rue Alfred de Vigny et l'aboutissant la rue Lucien Andrieux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (A 007) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de la rue Guy Môquet.
Intervention(s): Mme TAVEL, M. le Maire, M. DETROYAT.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination "rue Guy Môquet" pour la voie Sud de l'îlot Chauvin dont le tenant est la rue Alfred de Vigny et l'aboutissant la rue Leconte de Lisle

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (A 010) - ENERGIE - Certificats d'économies d'énergie et opérations sur le patrimoine municipal - Période 2006-2008 - Autorisation de signer une convention et un accord avec Gaz Electricité de Grenoble
Intervention(s): M. KUNTZ, M. GRASSET.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention et de l'accord sur la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie engendrée par des travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et l'accord, ci-annexés, passés avec Gaz Electricité de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC BOUCHAYER VIALLET- Accord de la ville de Grenoble pour la cession de droits à construire à la Sem Innovia Grenoble Durablement pour un programme de logements.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM Innovia Grenoble Durablement à céder les droits à construire correspondants au lot J1 de la ZAC Bouchayer-Viallet à la société EIFFAGE, au prix de 280 € HT le m² SHON pour les logements en accession (environ 4 950 m² SHON) et de 200 € HT le m² SHON pour les commerces (environ 800 m²).

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (D 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention entre la ville de Grenoble et l'association "Université Populaire Européenne de Grenoble" (U.P.E.G.) pour les années 2009-2010-2011.

Le Conseil municipal décide :

- de conclure la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble et l'UPEG,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'UPEG, pour les années 2009-2010-2011,
- d'approuver le montant de la subvention de la ville de Grenoble, fixé à 10 000 € au titre de l'année 2009.

Délibération : Adoptée

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : Mme VUAILLAT.

DELIBERATION N° 38 - (D 003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle avec l'association "Culture et Développement" - Avenant financier pour l'exercice 2009.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. DETROYAT

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Culture et Développement", un avenant financier d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2009, à la convention entre la ville de Grenoble et cette association, pour aider à la mise en oeuvre du programme d'actions 2009.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour le reste.

DELIBERATION N° 39 - (B 009) - POLITIQUE DE LA VILLE - Plan de relance ANRU : avenant simplifié relatif aux conventions pluriannuelles des projets de rénovation urbaine de Grenoble - Villeneuve - Village Olympique et du GPV Grenoble Saint Martin d'Hères.
Intervention(s): M. MOTTE, Mme BOILEAU

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les opérations présentées et retenues pour un financement complémentaire au titre du plan de relance de l'ANRU.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant simplifié relatif aux conventions pluriannuelles des projets de rénovation urbaine de Grenoble, Villeneuve - Village Olympique (827) et du GPV Grenoble - Saint Martin d'Hères (872).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (B 006) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec l'association SASFE, relative à l'organisation de l'évènement "festival quartiers libres" du 3 au 7 juin 2009

Le Conseil municipal décide :

- de conclure la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association SASFE, relative au soutien apporté pour l'organisation du festival "quartiers libres" du 3 au 7 juin 2009;
- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics et les matériels ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition à titre onéreux d'un local situé 45 rue Anatole France à l'association culturelle Mistral.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE, Mme BOILEAU.

Le Conseil municipal décide :

- de mettre à disposition à titre onéreux le local sis, 45 rue Anatole France à l'association culturelle Mistral, moyennant un loyer annuel de 1890 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition d'un espace modulaire à l'association des habitants Abbaye Chatelet (ADHAC)

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée, pour la mise à disposition d'un espace modulaire de 66 m², sis 7 rue René Cassin à l'association des habitants Abbaye Chatelet (ADHAC).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (B 008) - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association "Issue de secours".

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la ville de Grenoble et l'association Issue de Secours;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 24 400€ au profit d'Issue de Secours.

Délibération : Adoptée

L'élu cité ci- après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles il a la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (B 007) - PETITE ENFANCE - Avenant financier à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'association AUESC Bajatière

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant financier à la convention passée entre la ville de Grenoble et l'association AUESC Bajatière;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 47 000€ au profit de l'association AUESC Bajatière.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON - Pour : le reste

DELIBERATION N° 45 - (E 008) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Résiliation unilatérale du contrat A avec la société Vinci Park CGST
Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- de résilier pour motif d'intérêt général le contrat A à compter du 1er juillet 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager des négociations avec la société VINCI PARK CGST en vue de tirer les conséquences pécuniaires de cette résiliation, celles-ci feront l'objet d'un protocole transactionnel soumis ultérieurement à l'approbation du conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)"- Pour : le reste

DELIBERATION N° 46 - (E 010) - STATIONNEMENT - Avenant n°3 au contrat pour l'exploitation en régie intéressée de cinq parcs de stationnement.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation en régie intéressée de 5 parcs de stationnement signé le 15 janvier 2004 entre la ville de Grenoble et la société Q-Park Service ci-annexé, avec prise d'effet le jour de sa notification au cocontractant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)"- Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (E 011) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Choix du mode de gestion des parkings en ouvrage.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la mise en œuvre de deux contrats portant délégation de service public, de type affermage, pour la gestion du lot « Pôle Gare - Villeneuve », d'une part, et pour la gestion du lot « Centre-ville - Villeneuve », d'autre part;

-d'autoriser le Maire à engager toute procédure et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Ecologie é Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) "- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (E 013) - REGIES MUNICIPALES - Régie des Eaux de Grenoble - Autorisation de répondre à un appel public à candidatures relatif à la gestion d'un réseau de distribution d'eau potable.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Régie des Eaux de Grenoble à répondre à l'appel à candidatures concernant la délégation par affermage du service public de distribution de l'eau potable de la Ville de Sassenage.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (E 019) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Gaz Electricité de Grenoble - Projet de résolution portant sur le principe d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la SAEML GEG.

Le Conseil municipal décide :

- de ne pas approuver le principe d'une augmentation de capital de la SAEML GEG réservée aux salariés,

- de mandater son représentant pour émettre un avis défavorable à ce projet lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste

DELIBERATION N° 50 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): Mme CADOUX, M. GEMMANI, Mme MASSON, M. le Maire, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. BERTRAND.

50 - **FINANCES** : Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :
 - article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
 - article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :
 - article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales
- Culture, Sport, Education, Jeunesse
- Solidarité
- Finances, Administration Générale, Ressources Humaines
- Vie Urbaine et Développement Durable

4 Mai 2009
5 Mai 2009
6 Mai 2009
6 Mai 2009
7 Mai 2009

En conséquence, le Conseil municipal décide :
- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article : 65738 (chapitre 65)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

| | |
|-------------------------------------|------------|
| CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C | 105 000,00 |
| MAISON DE LA CULTURE (EPCC) | 308 600,00 |
| TOTAL ARTICLE | 413 600,00 |

Article : 6574 (chapitre 65)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

| | |
|--|-----------|
| ASET 38/AIDE A LA SCOLARISATION DES ENFANTS TSIGANES ISERE | 1 000,00 |
| CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | 2 000,00 |
| COOP SCOL JEAN MACE MIXTE | 168,00 |
| MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE | 5 000,00 |
| ANAGRAMME | 7 000,00 |
| ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE) | 34 800,00 |
| BANDE EN MARGE (LA) | 1 500,00 |
| BARBARINS FOURCHUS | 30 500,00 |
| CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE | 27 800,00 |
| CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. JC GALLOTTA - GRPE EMILE DUBOIS | 47 744,00 |
| CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES ALPES | 26 000,00 |
| CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - MAGASIN | 54 524,00 |
| CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION) | 1 000,00 |
| CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C | 2 400,00 |
| CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE | 2 000,00 |
| COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN' | 2 000,00 |
| COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE | 3 000,00 |
| DOLCE CINEMA | 2 000,00 |
| EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE) | 5 000,00 |
| EQUIPE DE CREATION THEATRALE | 8 412,00 |
| ESPACE 600 (ASSOCIATION) | 48 720,00 |
| ET A FOND ASSOCIATION | 3 000,00 |
| FESTIVAL DE COURT METRAGE EN PLEIN-AIR | 6 846,00 |
| GESTION FESTIVAL DE JAZZ GRENOBLE ISERE | 18 600,00 |
| LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES | 6 000,00 |
| LA SIMANDRE | 2 000,00 |
| LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE | 15 000,00 |
| LES FILS DE LA PLAGE | 1 000,00 |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38) | 5 200,00 |
| L'OREILLE EN FETE - Musee en musique | 5 700,00 |

| | |
|--|------------|
| MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE | 2 500,00 |
| MAISON DES HABITANTS | 580,00 |
| MJC EAUX CLAIRES | 2 000,00 |
| MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE | 3 500,00 |
| MJC PARMENTIER | 2 000,00 |
| MJC PREMOL | 4 000,00 |
| MUSIQUE ESPERANCE ET SOLIDARITES | 800,00 |
| MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES - CIE A. PLACER | 3 800,00 |
| ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE | 88 000,00 |
| ORFEO MUSIQUES DU MONDE | 2 000,00 |
| PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC | 15 000,00 |
| PLUM'LIRE | 1 500,00 |
| REGIE TELEPHERIQUE BASTILLE (EPIC) | 10 000,00 |
| SASFE | 4 000,00 |
| SCENE EN VIE | 2 000,00 |
| TERRE DE SIENNE | 3 000,00 |
| THEATRE DE L'ORANGE BLEUE | 1 000,00 |
| THEATR'ENSEMBLE | 4 000,00 |
| TOUS TRAVAUX D'ART | 4 600,00 |
| TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE | 15 000,00 |
| 38EMES RUGISSANTS (FESTIVAL) | 28 000,00 |
| BILLARD CLUB GRENOBLOIS | 500,00 |
| BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE | 1 500,00 |
| BRULEURS DE LOUPS ASS | 44 900,00 |
| CENTRE EDUCATIF ET SPORTIF DU FCG RUGBY | 6 100,00 |
| CERCLE ESCRIME LA RAPIERE | 1 000,00 |
| CLUB D' ESCRIME PARMENTIER | 1 500,00 |
| FCG RUGBY ASSOCIATION | 76 200,00 |
| GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION | 103 600,00 |
| GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP) | 18 170,00 |
| GRENOBLE JUDO 38 | 8 000,00 |
| GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL | 16 700,00 |
| MISTRAL FOOTBALL CLUB | 10 000,00 |
| SASP FC GRENOBLE RUGBY | 28 200,00 |
| SASP GRENOBLE FOOT 38 | 24 400,00 |
| SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS | 3 200,00 |

| | |
|--|-----------|
| AEEMDH - Ass Enseign des Enfants Malades Domicile et Hopital | 1 200,00 |
| AIDE FAMILIALE POPULAIRE | 1 530,00 |
| AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT | 8 500,00 |
| ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA | 3 500,00 |
| ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL - LES BLOUSES ROSES | 600,00 |
| AXES | 800,00 |
| COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE (SERVICE DOCUMENT. CONJUGALE) | 3 000,00 |
| DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE (ASSOC.) | 1 500,00 |
| GISME - INFORMATION ET SOINS ALCOOLOGIE ET TABACOLOGIE | 2 000,00 |
| GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE) | 300,00 |
| HANDI CAP EVASION 38 | 500,00 |
| LOCOMOTIVE ASS | 1 200,00 |
| MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE | 800,00 |
| ODPS - OFFICE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DU SIDA | 2 300,00 |
| RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE | 1 500,00 |
| SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE | 5 360,00 |
| SOS FAMILIAL | 760,00 |
| TEMPO | 2 000,00 |
| TERRE DE SIENNE | 2 300,00 |
| UNION NATIONALE AMIS FAMILLES MALADES PSYCHIQUES/SECT. ISERE | 500,00 |
| VALENTIN HAUY ASS | 1 100,00 |
| ALFRED'S/LIBRE & FAM. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET | 500,00 |
| AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE) | 27 400,00 |
| AMICALE POLONAISE DU DAUPHINE-DOM POLSKI | 1 000,00 |
| CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE | 1 000,00 |
| COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ) | 5 000,00 |
| FRATERNITE DES RESIDENTS DE TEISSEIRE | 4 000,00 |
| MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE | 5 000,00 |
| MJC VILLENEUVE | 2 000,00 |
| PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES | 12 000,00 |
| SOS RACISME GRENOBLE | 5 000,00 |
| ALMA - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES | 350,00 |
| AMITIE LOISIRS DECOUVERTES | 1 400,00 |
| AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE | 47 000,00 |
| BANQUE ALIMENTAIRE ISERE | 10 500,00 |
| CARREFOUR DU BENEVOLAT | 3 200,00 |
| CLARG - COMITE DE LIAISON DES ASS DE RETRAITES GRENOBLOIS | 3 400,00 |
| CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES | 400,00 |
| CLUB LUCIE PELLAT | 400,00 |

| | |
|---|-----------|
| CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE | 400,00 |
| CLUB MUTUALITE | 400,00 |
| CLUB RAVIER PIQUET | 400,00 |
| CLUB RENE LESAGE | 400,00 |
| DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE | 6 000,00 |
| DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI | 3 000,00 |
| ECOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPEENS DE GRENOBLE & ISERE | 400,00 |
| ECOUTE PARTAGE PERSONNES AGEES ISOLEES | 400,00 |
| ET CAETERA | 3 880,00 |
| FARANDOLE SAINT BRUNO | 400,00 |
| ISSUE DE SECOURS | 24 400,00 |
| LA PASSERELLE | 10 000,00 |
| L'AGE D'OR | 10 000,00 |
| LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE | 400,00 |
| L'OREILLE DU COEUR | 1 300,00 |
| PHARES - READAPTION PSYCHOLOGIQUE DES P. A. HOSPITALISEES | 800,00 |
| PRELUDES | 5 000,00 |
| SECOURS POPULAIRE FRANCAIS | 16 500,00 |
| VIVRE AUX VIGNES | 1 200,00 |
| COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI | |
| ANCIENS ELEVES ECOLE LIBRE D'APPRENTISSAGE DE GRENOBLE/ELAG | 1 500,00 |
| BEST INPG : BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG | 700,00 |
| COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE PHOENIX | 2 000,00 |
| CULTURE ET DEVELOPPEMENT | 30 000,00 |
| GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE | 1 000,00 |
| NARKOLEPSY | 1 100,00 |
| POLYTECH' GRENOBLE BOT (PG-BOT) | 500,00 |
| TAGA-PAGORA | 400,00 |
| UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD | 4 000,00 |
| UNIVERSITE JOSEPH FOURIER | 700,00 |
| UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF | 1 300,00 |
| UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG (ASSOC) | 10 000,00 |
| UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III | 800,00 |
| ZONE ART | 3 600,00 |
| CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE | 3 000,00 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE | 7 000,00 |
| ESP 38 EMPLOI SERVICE PROXIMITE | 15 000,00 |
| FLORALIS-UJF FILIALE | 5 500,00 |
| LE FOURNIL | 5 000,00 |

RETRAITES DE L'ARTISANAT DE L'ISERE/ARAI - FENARA 38 800,00
TOTAL ARTICLE 1 268 144,00

Article : 6745 (chapitre 67)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE 89,70
BARBARINS FOURCHUS 1 934,90
DYNAMUSIC 2 450,60
THAI BOXING CLUB DE GRENOBLE 448,70

COMMISSION Solidarité

COMMUNIC'ACTION 226,10
SECOURS CATHOLIQUE 941,40

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

GALA (LE) 2 231,50

TOTAL ARTICLE 8 322,90

TOTAL BUDGET 1 689 066,90

Déposé en Préfecture
le 25 MAI 2009

Conclusions adoptées

Affichée le 26 MAI 2009

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
Un second amendement est présenté par Mme CADOUX. Celui-ci est repoussé.
Pour : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6 "
Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Contre : le reste.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme MONERY, Mme CRIFO, M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PERRIER, Mme MASSON, Mme NEPI, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme SALAT, Mme DIENG, M. STORNY, Mme HANFF, M. VOIR, Mme EL HADDAD, Mme MODELSKI, M. MOTTE, M. DERBAL, M. LAERON, Mme BOILEAU, Mme DOUTRIAUX, M. DJELLAL, Mme PLET, Mme DESLATTES.

Votes séparés :

- ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- SASP FC GRENOBLE RUGBY :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- SASP GRENOBLE FOOT 38 :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- CULTURE ET DEVELOPPEMENT :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- FLORALIS-UJF FILIALE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- PIMMS - PONT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

DELIBERATION N° 51 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. BERTRAND, Mme BON, M. le Maire, M. MOTTE, M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. CHIRON.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 09A103 - 08A667 - 09A089 et 09A090.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

- ACCORD CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET D'ESPACE PUBLICS "COEUR DE VILLE-COEUR D'AGGLO" :

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A507 et 07A006 ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (E 022) - ASSURANCES - Indemnisation de sinistre - incendie du local commercial "Dalila Vêtement" au 118 galerie de l'Arlequin.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir l'indemnité d'un montant de 95 082 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (E 012) - ANIMATION - CABARET FRAPPE : Politique tarifaire saison 2009

Intervention(s): M. BERTRAND.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la vente des billets du Cabaret Frappé par le réseau billetterie Fnac.
- d'autoriser les tarifs suivants proposés en prévente et en caisse du soir, à savoir 12 € en tarif réduit, 15 € en tarif plein.
- d'autoriser le tarif suivant en prévente, à savoir 11 € la place pour 3 places achetées sur 3 concerts différents.
- d'autoriser le prélèvement par la Fnac d'une majoration d'un euro soixante toutes taxes comprises par billet vendu en prévente.
- que ces tarifs seront pratiqués pour la saison 2009.
- d'autoriser les conditions d'accessions au tarif réduit, sous conditions de présentation d'une pièce justificative aux : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, jeunes de moins de 18 ans, étudiants, groupes de plus de 10 personnes, adhérents des bibliothèques municipales de Grenoble, adhérents FNAC, carte Pass et Géant, titulaires de la carte MC2, aux comités d'entreprise et assimilés.
- d'autoriser la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 55 - (E 015) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création de deux postes de surveillants au service Contrôle de Stationnement.

Le Conseil municipal décide :

- de créer deux postes à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 56 - (E 016) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modification du tableau annexé à la délibération du 30 octobre 1958 fixant la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement

Le Conseil municipal décide :

- d'inscrire l'emploi de Directeur de l'Environnement sur la liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement pour utilité de service ;

- que cette concession aura lieu moyennant une redevance de 50 % de la valeur locative brute de la taxe d'habitation telle que fixée par les services fiscaux, chauffage et fluides étant à la charge de l'occupant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise de dette.

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à Madame Nacéra FOUJIL pour un montant de 107 euros, correspondant à des retenues d'indemnités journalières.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Signature de la convention de jumelage et de coopération décentralisée
- du 2 au 10 avril 2009 à Bethleem - M. DETROYAT

Rendez vous à la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur
- le 7 avril 2009 à Paris - M. SAFAR

Journée d'information financière dans l'objectif d'éclairer et de mettre en perspective de manière pédagogique les grands enjeux du financement des collectivités locales
- le 8 avril 2009 à Paris - MME BLANC-TAILLEUR

Rendez-vous avec M. Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté
- le 15 avril 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Rendez-vous avec M. KEPENEKIAN, Adjoint au Maire chargé de la culture de la ville de Lyon
- le 24 avril 2009 à Lyon - MME BARACETTI

Assemblée générale ordinaire du Forum Citoyen Rhône-Alpes
- le 24 avril 2009 à Lyon - MME MASSON

Remise du prix Louis Blum à Monsieur Robert BADINTER, Sénateur des Hauts-de-Seine (Ile-de-France)
- le 27 avril 2009 à Paris - M. SAFAR

Conseil d'Administration du Groupement Régional de Santé Publique
- le 28 avril 2009 à Lyon - M. VOIR

Réunion sur les questions de sécurité urbaine et de prévention de la délinquance sur le thème "Criminalité et victimation en France" organisée par l'AMGVF
- le 29 avril 2009 à Paris - M. SAFAR

Matinée d'information sur le passage à la télévision numérique organisée par l'Association des Maires de grandes villes de France
- le 29 avril 2009 à Paris - M. LAERON

Journées d'études de l'AFEI sur le thème : "Développement économique ou développement durable ?"
- le 30 avril 2009 au Péage de Roussillon - MME PERRIER

Assemblée Générale et conférence sur les "Standards de Qualité Territoriaux au sein des Services d'Intérêt Général" organisé par REVES
- les 4 et 5 mai 2009 à Marseille - M. DJELLAL

Séminaire National pour une culture solidaire organisé par Cultures, publics et territoires
- les 11 et 12 mai 2009 à Paris - MME NECIB

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 60 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : G.I.P. ARC NUCLEART - Modification.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. Morad BACHIR-CHERIF représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'administration de cet organisme ;
- de désigner Mme Hakima NECIB représentante titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'administration de cet organisme.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Association des Résidences Reynies et Bévière pour Personnes Agées - Modification.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. Gildas LAERON représentant titulaire du conseil d'administration de cette association ;
- de dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration de l'association des Résidences Reynies et Bévières Pour Personnes Agées sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

- Mme Florence HANFF
- M. Gildas LAERON

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : CREDIT MUNICIPAL DE LYON.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. Olivier NOBLECOURT représentant titulaire de la ville de Grenoble au sein du Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Lyon.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (G 005) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un membre du conseil d'administration de la régie 2C (Chaufferie Ciel).

Le Conseil municipal décide :

- de désigner Madame Marie-Christine BORDEAUX, comme membre du conseil d'administration de la régie 2C en tant que personnalité qualifiée.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 64 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe Opposition Municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile) quitte la salle.

VŒUX :

- VOEU – Vœu pour le maintien des subventions de l'État aux associations ADATE, Solidarité Femmes, ODTI et la Relève présenté par Monsieur Abderrahmane DJELLAL au nom du Groupe PS-PRG-MRC et Société civile, du Groupe Communiste et du groupe GO Citoyenneté
Intervention(s): M. DJELLAL, Mme DOUTRIAUX, Mme BOILEAU, M. le Maire.

| |
|---|
| Un amendement est présenté par le groupe MODEM. Celui-ci est sous-amendé par Mme BOILEAU et adopté à l'unanimité. |
|---|

La ville de Grenoble reste très sensible à la vie de ces associations comme de toutes les autres et demande à Monsieur le Maire d'interpeller Monsieur le Premier Ministre pour que soient:

- réaffirmé son soutien à l'ADATE, à Solidarité Femmes, à l'ODTI et à la Relève
- rétablis les moyens alloués à l'ADATE, à Solidarité Femmes, à l'ODTI et à la Relève
- réaffirmé plus généralement son soutien aux associations qui s'inscrivent dans les domaines présentant un intérêt social évident concernant :
 - la cohésion sociale
 - le respect des droits fondamentaux y compris pour les personnes séjournant irrégulièrement sur le territoire français
 - la protection des victimes de violences et tout particulièrement les femmes.

Vœu : Adopté à l'unanimité.

- Vœu – Vœu relatif aux droits des travailleurs sans papiers présenté par Gilles KUNTZ.
Intervention(s) : M. KUNTZ, M. le Maire, Mme CRIFO, M. MOTTE, M. DJELLAL, M. SAFAR, M. de LONGEVIALLE.

Ce vœu est repoussé au prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H

Liste des conventions financières pour l'exercice 2009

| Organisme demandeur | Intitulé de l'action | Montant de la subvention 2009 voquée au CM du 23/02/2009 | Montant de la subvention 2009 voté au CM du 18 MAI 2009 |
|---|--|---|---|
| OREILLE EN FETE – MUSEE EN MUSIQUE | subvention 2009 | 22 800 € | 5 700 € |
| TROISIEME BUREAU | subvention 2009 | 20 000 € | 15 000 € |
| (CAV) Centre Audiovisuel de Grenoble | - Subvention de fonctionnement 2009 - Aide à Cap Canal | 19 200 € | 4 800 € 23 000 € |
| Ligue de l'enseignement de l'Isère – Cinéma le Méliès | Subvention 2009 | 20 800 € | 5 200 € |
| Musiques Créatives du Sud | Subvention 2009 | 19 200 € | 3 800 € |

Liste des avenants financiers aux conventions pluriannuelles pour l'exercice 2009

| Secteur | Organisme demandeur | Intitulé de l'action | Montant de la subvention 2009 80% CM du 23/02/2009 | Montant de la subvention 2009 |
|-----------------------|---|--|---|----------------------------------|
| THEATRE | ESPACE 600 | Fonctionnement et projets | | 7 500 € et |
| MUSIQUE | 38 ^{ème} RUGISSANTS | Fonctionnement et projets | 123 000 € | 41 220 € |
| DANSE | LE PIED A COULISSE- LE PACIFIQUE/CDC | Fonctionnement et projets | 112 000 € | 28 000 € |
| MUSIQUES ACTUELLES | GESTION DU FESTIVAL DE JAZZ GRENOBLE | Fonctionnement et projets | 60 000 € | 15 000 € |
| THEATRE | ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE | Fonctionnement et projets | 74 400 € | 18 600 € |
| MUSIQUES ACTUELLES | BARBARINS FOURCHUS | Dans le cadre du dispositif d'aide à la résidence | 79 200 € | 29 800 € |
| CINEMA | FESTIVAL DU COURT METRAGE EN PLEIN AIR | Fonctionnement et projets | 92 000 € | 5 000 € |
| PPAA | MJC PARMENTIER | Dans le cadre du Théâtre | | 23 000 € |
| | | Fonctionnement et projets | 29 600 € | 7 500 € |
| | | Fonctionnement et projets | | 6 846 € |
| | | Fonctionnement et projets | CONVENTION D'OBJECTIFS N° 46-C011 CM DU 26/02/07 | 2 000 € |

| Secteur | Organisme demandeur | Intitulé de l'action | Montant de la subvention 2009 80% CM du 23/02/2009 | Montant de la subvention 2009 |
|---------|----------------------------------|---------------------------|---|-------------------------------|
| PPAA | MJC EAUX CLAIRES | Fonctionnement et projets | CONVENTION D'OBJECTIFS N° 46-C011 CM DU 26/02/07 | 2 000 € |
| PPAA | MJC MUTUALITE | Fonctionnement et projets | CONVENTION D'OBJECTIFS N° 46-C011 CM DU 26/02/07 | 3 500 € |
| PPAA | MJC PREMOL | Fonctionnement et projets | CONVENTION D'OBJECTIFS N° 46-C011 CM DU 26/02/07 | 4 000 € |
| PPAA | Centre Social CHORIER-BERRIAT | Fonctionnement et projets | CONVENTION D'OBJECTIFS N° 46-C011 CM DU 26/02/07 | 1 000 € |
| PPAA | MAISON DES HABITANTS | Fonctionnement et projets | CONVENTION D'OBJECTIFS N° 46-C011 CM DU 26/02/07 | 580 € |
| PPAA | CODASE | Fonctionnement et projets | CONVENTION PLURIANNUELLE CM DU | 2 000 € |

Liste des avenants financiers pour l'exercice 2009

| Secteur | Organisme demandeur | Intitulé de l'action | Référence de la convention | Montant de la subvention 2009 (80 %) | Montant de la subvention 2009 (20 %) |
|-----------------|--|---------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| DANSE | CCNG (Centre Chorégraphique National de Grenoble) | Fonctionnement et projets | CONVENTION FINANCIERE CM DU 15/12/2008 | 170 000 € | 47 744 € |
| MUSIQUE | Les Musiciens du Louvre-Grenoble | Fonctionnement et projets | CONVENTION FINANCIERE CM DU 15/12/2008 | 350 000 € | 88 000 € |
| THEATRE | CDNA (Centre Dramatique National des Alpes) | Fonctionnement et projets | CONVENTION FINANCIERE CM DU 15/12/2008 | 90 000 € | 26 000 € |
| ARTS PLASTIQUES | CNAC (Centre National d'Art Contemporain - le Magasin) | Fonctionnement et projets | CONVENTION FINANCIERE CM DU 15/12/2008 | 152 000 € | 54 524 € |
| THEATRE | EQUIPE DE CREATION THEATRALE | Fonctionnement et projets | CONVENTION FINANCIERE CM DU 23/02/2009 | 36 588 € | 8 412 € |

THEATRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2009 - 2010

TARIFS SAISON 2009 - 2010

| SPECTACLES | DATES | Plein | Collectivités TTI Alices | demandeurs d'emploi - d'asile Rmiste | Forfait Première | Moins de 18 ans | Associations culturelles |
|---------------------------------|----------|-------|-----------------------------|--|---------------------|--------------------|-----------------------------|
| LE PEDIGREE | 26/09/09 | 30 € | 28 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| ET PAS UNE RIDE ! | 09/10/09 | 30 € | 28 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU | 15/10/09 | 30 € | 28 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| LE MALADE IMAGINAIRE | 21/10/09 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| LE MALADE IMAGINAIRE | 22/10/09 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| SECRET DE FAMILLE | 06/11/09 | 45 € | SANS REDUCTION | | | | |
| SECRET DE FAMILLE | 07/11/09 | 45 € | SANS REDUCTION | | | | |
| CHE... MALAMBO ! | 13/11/09 | 30 € | 28 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| BONTE DIVINE ! | 20/11/09 | 30 € | 28 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| BONTE DIVINE ! | 21/11/09 | 30 € | 28 € | 10 € | --- | 10 € | 10 € |
| LES DEUX CANARDS | 24/11/09 | 40 € | 38 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| LES DEUX CANARDS | 25/11/09 | 40 € | 38 € | 10 € | --- | 10 € | 10 € |
| FEDERICO, L'ESPAGNE ET MOI | 04/12/09 | 25 € | 23 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| LE COMIQUE | 11/12/09 | 40 € | 38 € | 10 € | --- | 10 € | 10 € |
| LE COMIQUE | 12/12/09 | 40 € | 38 € | 10 € | --- | 10 € | 10 € |
| JE M'VOYAIS DEJA | 08/01/10 | 40 € | 38 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| JE M'VOYAIS DEJA | 09/01/10 | 40 € | 38 € | 10 € | --- | 10 € | 10 € |
| LA COURTE ECHELLE | 15/01/10 | 25 € | 23 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| GARRICK | 22/01/10 | 30 € | 28 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| LE DIABLE ROUGE | 29/01/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| LE DIABLE ROUGE | 30/01/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| FUENTE OVEJUNA | 05/02/10 | 45 € | SANS REDUCTION | | | | |
| MON FRERE L'OURS BLANC | 11/02/10 | 25 € | 23 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| MARIE-CLAUDE PIETRAGALLA | 05/03/10 | 25 € | 23 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| LA DIVINE MISS V. | 09/03/10 | 20 € | 18 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| LA FLUTE ENCHANTEE | 12/03/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| LA FLUTE ENCHANTEE | 13/10/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| LA DISPUTE | 19/03/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| TRES CHERE MATHILDE | 26/03/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| TRES CHERE MATHILDE | 27/03/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| PATRICK TMSIT | 07/04/10 | 30 € | 28 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| CESAR, FANNY, MARIUS | 28/04/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| CESAR, FANNY, MARIUS | 29/04/10 | 40 € | SANS REDUCTION | | | | |
| UNE TROMPINETTE AU PARADIS | 06/05/10 | 35 € | 33 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| EN ATTENDANT GODOT | 11/05/10 | 35 € | 33 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| ENFIN LIBRE ! | 20/05/10 | 25 € | 23 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| SOLEIL NOIR | 25/05/10 | 10 € | SANS REDUCTION | | | | |
| GAGARINE | 26/05/10 | 10 € | SANS REDUCTION | | | | |
| L'AFFAIRE DE LA RUE DE LOURCINE | 27/05/10 | 10 € | SANS REDUCTION | | | | |
| LES BARBARINS FOURCHUS | 28/05/10 | 10 € | SANS REDUCTION | | | | |

Forfait première : Tarif réservé aux étudiants de moins de 28 ans pour la première représentation des spectacles.

Associations culturelles : Tarif réservé aux associations culturelles ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal de Grenoble.

Tarif Dernière minute : En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, le Théâtre municipal de Grenoble propose un tarif de Dernière minute à 10 € la place, applicable à tous les spectacles et pratiqué le soir de chaque représentation à l'ouverture des portes dans la limite des places disponibles jusqu'à 50 places maximum.

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009
TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Nom de la structure | Référence de la convention | | Montant subvention 2008 | Subvention 2009 déjà affectée | Objet de la subvention | Montant de la subvention proposée |
|---|------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Date de la convention | Validité de la convention | | | | |
| Association Centre Educatif et Sportif du FCG Rugby | 18-févr.-2009 | 31-déc.2011 | 30 500 € | 24 400 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 6 100 € |
| | délibération 53-C021 du 15/12/2008 | | | CM 15/12/2008 | | |
| FCG Rugby Association | 15-janv.-2009 | 31-déc.2011 | 381 000 € | 304 800 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 76 200 € |
| | délibération 53-C021 du 15/12/2008 | | | CM 15/12/2008 | | |
| Grenoble Foot 38 Association - GF38 | 15-janv.-2009 | 31-déc.2012 | 518 000 € | 414 400 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 103 600 € |
| | délibération 55-C022 du 15/12/2008 | | | CM 15/12/2008 | | |
| SASP Grenoble Foot 38 – GF 38 | 11-févr.-2009 | 31-déc.2012 | 122 000 € | 97 600 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 24 400 € |
| | délibération 55-C022 du 15/12/2008 | | | CM 15/12/2008 | | |
| Association Les Brûleurs de Loups de Grenoble | 15-janv.-2009 | 31-déc.2012 | 224 500 € | 179 600 € | activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement (27 000 €) et solde heures de glace (17 900 €) | 44 900 € |
| | délibération 55-C022 du 15/12/2008 | | | CM 15/12/2008 | | |
| SASP FC Grenoble Rugby | 16-janv.-2009 | 31-déc.-2011 | 141 000 € | 112 800 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 28 200 € |
| | délibération 53-C021 du 15/12/2008 | | | CM 15/12/2008 | | |

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES | OBJET | MONTANT |
|---|--------|--|--|--|
| I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE | | | | |
| FOURNITURES | | | | |
| N°09F022 notifié le 27/04/2009 | | GK PROFESSIONNAL 75020 PARIS | Achat d'uniformes et accessoires pour les services du Contrôle de Stationnement et de la Sécurité Civile. Lot 3 – Accessoires divers | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 300 € HT pour 18 mois Montant maximum de 1 800 € HT pour 18 mois |
| N°09F020 notifié le 27/04/2009 | | PROMO COLLECTIVITES 95140 GARGES LES GONESSE | Achat d'uniformes et accessoires pour les services du Contrôle de Stationnement et de la Sécurité Civile. Lot 1 – Pantalons du Contrôle de Stationnement. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 2 000 € HT pour 18 mois Montant maximum de 8 000 € HT pour 18 mois |
| N°08F787 notifié le 21/04/2009 | | G.E.G. SOURCE D'ÉNERGIES 38042 GRENOBLE CEDEX 9 | Fourniture et acheminement de gaz naturel alimentant les bureaux du secteur Centre Ville situés sis passage du Palais de justice à Grenoble. | Marché à prix global et forfaitaire <i>Annuel de l'abonnement + location compteur</i> 769 € TTC <i>Prix unitaire pour la consommation :</i> Prix au KWh = 0,0617 € TTC |

| | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| N°08F767 notifié le 7/04/2009 | | <p style="text-align: center;">ERDTA 69210 LENTILLY</p> | <p>Marché réservé aux entreprises ou établissements mentionnés à l'article 15 du Code des Marchés Publics, relatif à l'achat de diverses fournitures. Lot 2 - Articles de droguerie et produits d'entretien.</p> | <p>Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 100 € HT Montant maximum de 20 000 € HT</p> |
| N°08F766 notifié le 7/04/2009 | | <p style="text-align: center;">ERDTA 69210 LENTILLY</p> | <p>Marché réservé aux entreprises ou établissements mentionnés à l'article 15 du Code des Marchés Publics, relatif à l'achat de diverses fournitures. Lot 1 - Fournitures de bureau</p> | <p>Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 100 € HT Montant maximum de 20 000 € HT</p> |
| N°08F763 notifié le 27/04/2009 | | <p style="text-align: center;">ELECTROCLASS 93165 NOISY LE GRAND CEDEX</p> | <p>Achat d'un système de classement rotatif pour la direction des ressources humaines de la ville de Grenoble.</p> | <p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de Poste n°1 = 28 400 € HT Poste n°2 = 2 290 € HT Poste n°3 = 2 460 € HT Poste n°4 = 2 550 € HT</p> |

| | | | | |
|---|--|--|---|---|
| <p>N°08A708 notifié le 27/03/2009</p> | | <p>COLL EQUIP 69330 PUZIGNAN</p> | <p>Achat de panneaux électroaux.</p> | <p>Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant annuel minimum de 10 000 € HT Montant annuel maximum de 40 000 € HT Montant minimum sur la durée du marché : 20 000 € HT Montant maximum sur la durée du marché : 80 000 € HT</p> |
| <p>N°08A707 notifié le 24/04/2009</p> | | <p>PAPETERIE PICHON 42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX</p> | <p>Fourniture de livres scolaires pour les besoins de la ville de Grenoble.</p> | <p>Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant annuel minimum de 40 000 € HT Montant annuel maximum de 120 000 € HT avec un taux de remise de 23 % applicable aux commandes manuels et d'ouvrages scolaires et un taux de remise de 9 % applicable aux commandes de livres à usage des écoles</p> |
| <p>N°08A654 notifié le 23/04/2009</p> | | <p>ARCH WATER PRODUCTS FRANCE 37402 AMBOISE CEDEX</p> | <p>Achat de produits pour traitement de l'eau. Lot 1 - Produits de traitement de l'eau pour les piscines, bassins et fontaines.</p> | <p>Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant annuel minimum de 10 000 € HT Montant annuel maximum de 45 000 € HT</p> |

| | | | | |
|-----------------------------------|--|---|---|---|
| N°08A655 notifié le 23/04/2009 | | KALITEO 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE | Achat de produits pour traitement de l'eau. Lot 2 - Sels adoucisseurs pour les bâtiments communaux. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant annuel minimum de 500 € HT Montant annuel maximum de 5 000 € HT |
| N°08A656 notifié le 23/04/2009 | | KALITEO 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE | Achat de produits pour traitement de l'eau. Lots 3 - Produits filmogènes pour les bâtiments communaux. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant annuel minimum de 500 € HT Montant annuel maximum de 5 000 € HT |
| TRAVAUX | | | | |
| N°09T111 notifié le 21/04/2009 | | MIDALI FRÈRES 38570 THEYS | Travaux de démolition et reconstruction des locaux techniques - ZA DES PEUPLIERS. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 82 549,25 € HT |
| N°09T110 notifié le 27/04/2009 | | ISÈRE CLEAN 38320 POISAT | Réensablage de 93 espaces chiens. | Marché à prix global et forfaitaire 26 442 € HT |
| N°09A046 notifié le 27/03/2009 | | ENTREPRISE SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSENAGE | Mise en place de clôture au 109, Galerie de l'Arlequin à Grenoble. Lot unique : Fourniture et pose de clôtures, plantations et reprise de gazon. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant estimé à 48 862 € HT |
| N°09A032 notifié le 29/04/2009 | | SCREG SUD-EST 38432 ECHIROLLES | Aménagement des abords de la Bibliothèque Teisseire et Allée Pranard. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 158 591,53 € HT |

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|
| N°08T784 notifié le 05/01/2009 | ENTREPRISE MOROT S.A.S. 38120 ST EGREVE | Maison de la Culture Arménienne – Remplacement du système de chauffage de la salle. Lot 2 – Régulation. | Marché à prix global et forfaitaire 8 234 € HT |
| N°08T783 notifié le 05/01/2009 | CLIMAT SANIT 38610 GIÈRES | Maison de la Culture Arménienne – Remplacement du système de chauffage de la salle. Lot 1 – Chauffage / ventilation. | Marché à prix global et forfaitaire 22 989 € HT |
| N°08S757 notifié le 30/03/2009 | GEIQ PROPLETE 38100 GRENOBLE | Travaux de maintenance Locaux Associatifs Dubois Fontanelle. Lot 10 – Nettoyage. | Marché à prix global et forfaitaire 810 € HT |
| N°08S756 notifié le 27/03/2009 | ATOUTS SERVICES 38100 GRENOBLE | Travaux de maintenance Locaux Associatifs Dubois Fontanelle. Lot 6 – Peinture. | Marché à prix global et forfaitaire 9 136 € HT |
| SERVICE | | | |
| N°09S115 notifié le 16/04/2009 | NES ET CITE 69120 VAULX EN VELIN | Organisation de l'opération JOBS et CITE. | Marché à prix global et forfaitaire 29 220 € HT |
| N°09S044 notifié le 21/04/2009 | BUREAU ALPES CONTROLES 38430 MOIRANS | Contrôle technique pour la réhabilitation du patrimoine bâti communal de la Zone d'Activités des Peupliers – Marché complémentaire au marché initial 07S328. | Marché à prix global et forfaitaire 2 850 € HT |
| N°09S039 notifié le 17/02/2009 | ASSOCIATION JEUNES ET NATURE 38000 GRENOBLE | Animation nature-environnement et vacances scolaires à la Maison des Collines et à Mont Saint Martin. | Marché à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant minimum de 1 000 € HT Montant annuel maximum de 50 000 € HT |

| | | | | |
|------------------------------------|--|--|--|--|
| N°08A786 notifié le 24/04/2009 | | RÉGIE DE QUARTIER VILLENEUVE 38100 GRENOBLE | Nettoyage de divers éléments verticaux des galeries et ensemble mobilier et immobilier des quartiers Villeneuve et Village Olympique. | Marché à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant annuel minimum de 70 000 € HT Montant annuel maximum de 96 000 € HT |
| N°08A693 notifié le 09/04/2009 | | LE NETTOYAGE DAUPHINOIS 38100 GRENOBLE | Prestations de nettoyage et d'entretien des toitures terrasses de la Villeneuve de Grenoble. Lot 2 – Enlèvement des végétaux et divers entretiens des toitures terrasses. | Marché à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant annuel minimum de 5 000 € HT Montant annuel maximum de 22 000 € HT |
| N°08A692 notifié le 09/04/2009 | | EUROPE SERVICE PROPRETE 38610 GIÈRES | Prestations de nettoyage et d'entretien des toitures terrasses de la Villeneuve de Grenoble. Lot 1 – Enlèvement périodique des déchets sur les toitures terrasses. | Marché à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant annuel minimum de 10 000 € HT Montant annuel maximum de 45 000 € HT |
| N°08S532 notifié le 07/04/2009 | | ETS FORCLUM 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES | Maintenance progiciel fibre optique. | Marché à prix global et forfaitaire 4 800 € HT |
| PRESTATIONS INTELLECTUELLES | | | | |
| N°09P047 notifié le 21/04/2009 | | DURANTON CONSULTANTS 13856 AIX EN PROVENCE | Diagnostic et études sur le parc des véhicules de la ville de Grenoble. | Marché à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum fixé à 50 000 € HT |

| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| <p>N°09P012 notifié le 07/04/2009</p> | | <p>FINANCE CONSULT 75009 PARIS</p> | <p>Etude juridique, économique et financière des délégations du service public du chauffage urbain et celle du gaz, de l'électricité et de l'éclairage public.</p> | <p>Marché à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Tranche ferme d'un montant minimum de 20 000 € HT Tranche ferme d'un montant maximum de 53 000 € HT Tranche conditionnelle d'un montant minimum de 1 000 € HT Tranche conditionnelle d'un montant maximum de 7 000 € HT</p> |
|---|--|--|--|---|

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

| | | | |
|---------|------------------------|----------------|---|
| 09-1345 | Arrêté (03/04/2009) | Me MEDINA | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la procédure initiée devant le tribunal de grande instance de Grenoble par la société AVIS tendant à fixer l'indemnité d'éviction due suite au non renouvellement du bail commercial. |
| 09-1376 | Arrêté (07/04/2009) | Me DELACHENAL | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice par le dépôt d'une requête devant le tribunal de grande instance de Grenoble aux fins d'obtenir la révision des conditions grevant le legs consenti par Mme Lucie Pellat au profit de la ville de Grenoble. |
| 09-1451 | Arrêté (30/03/2009) | Me FESSLER | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale avec accident de service dont a été victime le 2 février 2009, dans l'exercice de ses fonctions, Mme CIVALLERO, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice. (art 11 loi 83.634 du 13/07/1983) |
| 09-1452 | Arrêté (01/04/2009) | Me BALDASSARRE | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 17 janvier 2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. DA ROCHA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice. (art 11 loi 83.634 du 13/07/1983) |
| 09-1453 | Arrêté (06/04/2009) | Me BALDASSARRE | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 19 février 2009, dans l'exercice de ses fonctions, Melle PALAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice. (art 11 loi 83.634 du 13/07/1983) |

| | | | |
|---------|------------------------|-------------|---|
| 09-1522 | Arrêté (16/04/2009) | Me BOULLOUD | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 21 mars 2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. GUIGON, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice. (art 11 loi 83.634 du 13/07/1983). |
| 09-1558 | Arrêté (24/04/2009) | Me FESSLER | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Mme HOUHA relative à sa demande d'indemnisation. |
| 09-1664 | Arrêté (30/04/2009) | | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. Chérif BOUTAFA relative au recours en annulation de sa notation 2008. |

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| | Avenant n°1 au bail commercial du 6/04/2005 | Sarl REMUE MENAGE Hautefort 38500 Saint Nicolas de Macherin | Le bail commercial du 6 avril 2005 est résilié avec effet au 30 avril 2009. Les loyers seront dus par le preneur à la Ville jusqu'au 31 mars 2009. A compter du 1 ^{er} mai 2009, les locaux sont déclarés libres de toute occupation par le preneur. | Redevance annuelle : 3 024 € HT et hors charges |
| | Convention d'occupation précaire | Sarl 3B 8 rue Duployé 38100 Grenoble | La Ville loue au preneur un local portant le n°1 situé 91 avenue Edmond Esmonin sur le tènement HI 10, 129-131 avenue Léon Blum, d'une superficie de 108 m². Durée : 17 mois, du 1 ^{er} avril 2009 au 31 août 2010. | Redevance mensuelle : 162,67 € HT et hors charges la 1 ^{ère} année |
| | Bail dérogatoire | M. Axel CULOZ 1 chemin des Alberges 38410 URLAGE | La Ville loue au preneur un local (bureau n°2), d'une surface de 20,4 m² situé au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 14 avril 2009 au 13 mars 2011. | 183 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année |